

ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE
DE
LANGUES ET COMMUNICATION
DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association facultaire tenue le 14 février
2012 au local J-M400 à Montréal**

0- Procédures

1- Levée des cours

2- Campagne contre la hausse des frais de scolarité

2.1 Revendication

2.2 Débat sur la grève générale illimitée

2.3 Proposition et vote sur la grève générale

3- Levée de l'Assemblée

0. Procédures

D'ouvrir l'assemblée à 13h35.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

Que Patrick Véronneau et Stéphanie Bernier respectivement anime et secrétarise
l'assemblée.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

Une demande de faire un enregistrement vidéo pendant l'assemblée.

Aucune opposition

Une seconde demande de faire un enregistrement vidéo pendant l'assemblée.

Aucune opposition

Que l'ordre du jour suivant soit adopté :

0. Procédures

1. Levée des cours

2. Campagne contre la hausse des frais de scolarité

2.1 Revendication

2.2 Débat sur la grève générale illimitée

2.3 Proposition et vote sur la grève générale

3. Levée de l'assemblée

Proposé par Simon Brisson

Appuyé par François Arsenault

Adopté sans opposition

Amendement : D'ajouter en tant que point 2 « Mise à jour sur le fameux trac distribué »

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Proposition privilégiée : De mettre en dépôt l'amendement.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

Amendement : De déplacer le point 2.3 « proposition et vote sur la GGI » soit déplacé avant le point 2.1 « revendication ».

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Proposition dilatoire : De passer au vote immédiatement à 14h09.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à la majorité des deux-tiers

Sur l'amendement : Rejeté à majorité

Sur la proposition principale : Adopté sans opposition

1. Levée des cours

Il est proposé que les cours de l'après-midi du 14 février 2012 soient levés. Que l'assemblée soit en pause à pour 10 minutes afin d'assurer la levée des cours et un maximum de présence.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : retirer la pause de 10 min

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

Sur la proposition principale telle qu'une fois amendée : Adopté sans opposition

D'inviter les gens à l'extérieur de salle à nous rejoindre à l'intérieur de la salle MGL.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Rejeté à majorité

2. Campagne contre la hausse des frais

2.1. Revendication

Il est propose une période de présentation de 10 minutes par Jean Grégoire sur la hausse des frais de scolarité à 14h34.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

De tenir une période de plénière 30 minutes sur la hausse des frais de scolarité prévue pour l'automne 2012.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : De réduire la plénière à 15 minutes.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Rejeté à majorité

Sur la proposition principale de plénière : Adopté à majorité

Proposition privilégiée : De prolonger la plénière de 10 minute.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : De remplacer « 10 minutes » par « 7 tours de paroles supplémentaires ».

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

Sur la proposition principale : Adopté à majorité

Il est 15h23

Que l'AFELC-UQAM réaffirme son opposition à la hausse des frais de scolarité prévue pour l'automne 2012.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

2.2. Débats sur la grève générale illimitée

De tenir une présentation de 15 minutes sur les perspectives de grève générale dans le cadre de la lutte contre la hausse des frais de scolarité faite par Ariane Aubin-Cloutier.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

Il est 15h45

De tenir une plénière de 45 minutes sur les perspectives de grève générale dans le cadre de la lutte contre la hausse des frais de scolarité

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Il est 16h04

Amendement : De remplacer « 45 minutes » par « 20 minutes ».

Sous-amendement : De remplacer « 20 minutes » par « 30 minutes ».

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

Sur l'amendement : Adopté à majorité

L'adoption de l'amendement dispose de la proposition principale

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

2.3. Propositions et vote sur la grève générale

Que la proposition de grève soumise par voie référendaire soit la suivante :

« Considérant l'atteinte du plancher de 7 associations étudiantes réparties sur trois campus et cumulant au minimum 20 000 membres ayant adopté un mandat de grève générale;

Considérant qu'aucun stage ne sera affecté par la grève;

Considérant que l'accès à l'UQAM pour les membres en charge de la réalisation du projet

« TRAME » (projet de fin de BAC pour le programme de média interactif) sera assuré du 20 au 25 février;

Considérant que les productions – tel qu’entendu avec l’exécutif de l’AFELC – des cohortes de télévision 1re et 3e année et de cinéma seront maintenues;

Considérant que les ressources humaines, techniques et matérielles nécessaires à cette fin leur seront disponibles;

Il est proposé que l’AFELC-UQAM se joigne au mouvement de grève générale illimitée afin de contrer la hausse des frais de scolarité.

Que se tienne une assemblée de déclenchement de la grève générale le 20 février au matin et qu’elle traite des différentes modalités de la grève (modalités de reconduction, plan d’action, etc.) »

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : De rajouter au considérant « Considérant que les cours intensifs tenus lors de la semaine de lecture sont maintenus. »

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Proposition privilégiée : De mettre en dépôt la proposition d’amendement.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

Amendement : D'ajouter la mention « journalisme » dans le dernier considérant.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Rejeté à majorité

Amendement: Que l'heure de l'Assemblée du 20 février soit 9h30.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Sous amendement: Que les cours du lundi 20 février à 9h30 soit automatiquement levés.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

Sur l'amendement tel que sous-amendé : Adopté à majorité

Amendement : Que la grève soit déclenché immédiatement suite au dépouillement du referendum si ce dernier est en faveur.

Que l'Assemblée étudiante du 20 ne serve qu'à déterminer les modalités de grève.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Rejeté à majorité

Proposition dilatoire : De passer au vote immédiatement.

Propos par XXX -

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

Sur la proposition principale telle qu'une fois amendée : Adopté à majorité

3. Fin de l'assemblée

De lever l'assemblée à 17h25.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition